

E4 GESTION D'ENTREPRISE

SOUS EPREUVE : TRAVAUX DE GESTION ET D'ADMINISTRATION

U42

SESSION 2003

Durée de l'épreuve : 2 heures

Coefficient : 2

SUJET

Salon STYLDECOIFF
Sarl au capital de 10 500 euros
2 rue guillaume le troubadour
86015 POITIERS
☎ 05 49 36 72 72
Banque : BNP agence du marché

**Vous travaillez au salon STYLDECOIFF et vous êtes en 2ème année de Brevet Professionnel, faisant suite à un CAP.
A ce titre, votre employeur Mme DUBRUEIL Caroline, vous demande de l'assister dans les travaux suivants :**

Dossier N° 1 :	Déclaration de T.V.A au régime du réel normal	/12
Dossier N° 2 :	Mise à jour du compte banque	/10
Dossier N° 3 :	Annonce de recrutement	/10
Dossier N° 4 :	Mise à jour du journal d'activité	/08

Les pages intitulées « DOCUMENT » sont à rendre avec la copie

DOSSIER n° 1 :

Annexes à consulter	Documents à rendre avec la copie
<p>🌀 Annexe A : Tableau des achats HT du mois de janvier 2003.</p> <p>🌀 Annexe B : Tableau récapitulatif des recettes encaissées pour le mois de janvier 2003.</p> <p>🌀 Annexe C : Extrait des conseils sur la déclaration de TVA.</p>	<p>✍ Document n°1 : Tableau préparatoire de la déclaration de TVA du mois de janvier 2003. (6 points)</p> <p>✍ Document n° 2 : Déclaration de TVA modèle CA3 du mois de janvier 2003. (6 points)</p>

Mme DUBREUIL, propriétaire du salon STYLDECOIFF, déclare sa TVA selon le régime du réel normal.

↳ TRAVAIL A FAIRE :

✍ Remplir le tableau préparatoire à la déclaration de TVA du mois de janvier 2003 sur le document 1 en tenant compte des annexes A, B et C.

✍ Etablir la déclaration de TVA : modèle CA3, sur le document n°2 à partir des données du document 1 à la date du 6 février 2003.

DOSSIER n°2 :

Annexes à consulter	Documents à rendre avec la copie
<p>🌀 Annexe D : Détail des opérations passées pour le mois de janvier 2003</p> <p>🌀 Annexe E : Tableau de calcul des salaires des jeunes en alternance.</p>	<p>✍ Document n 3 : Le compte banque de l'entreprise. (10 points)</p>



🌀 **Thème :**

Mme DUREUIL vous demande de mettre à jour son compte Banque pour en connaître le solde.

↳ TRAVAIL A FAIRE :

Mettre à jour le compte Banque de Mme DUBREUIL : Document n°3 en vous aidant des annexes D et E.

DOSSIER N°3 :

Annexes à consulter	Documents à rendre avec la copie
 Annexe F : Exigences de Mme DUBREUIL pour une annonce de recrutement.	 Document n° 4 : Annonce de recrutement. (10 points)


 **Thème :**

Sachant qu'après votre BP vous envisagez une installation, Mme DUBREUIL projette de recruter une ouvrière dès le mois de novembre 2003, capable de la seconder activement dans son salon.

 **TRAVAIL A FAIRE :**

Rédiger une annonce de recrutement qui lui permettra d'embaucher une ouvrière qui sera la satisfaire pleinement sur le document n°4 en tenant compte de l'annexe F.

DOSSIER N°4 :

Annexes à consulter	Documents à rendre avec la copie
	 Document n 5 : Tableau de calcul du résultat. (8 points)

 **Thème :**

Mme DUBREUIL vous demande de l'assister dans le calcul du résultat de fin de l'exercice.

 **TRAVAIL A FAIRE :**

Remplir le tableau, document 5, d'après les données fournies.

DOSSIER 1

ANNEXE A

**TABLEAU RECAPITULATIF DES ACHATS HT DU MOIS
DE JANVIER 2003**

Types d'achats	Montant HT en euros
Matières premières	404
Marchandises	250
Services extérieurs déductibles	725
Matériel	1 219

ANNEXE B

**TABLEAU RECAPITULATIF DES VENTES ENCAISSEES TTC
POUR LE MOIS DE JANVIER 2003**

Types de ventes	Montant TTC
Ventes de marchandises	480
Prestations de services	3 811

ANNEXE C

**EXTRAIT DES CONSEILS SUR LA DECLARATION : ARRONDIS
FISCAUX (SOURCE : Direction générale des impôts.)**



Quelle que soit l'unité monétaire dans laquelle est soumise la déclaration, la base imposable et le montant de l'impôt sont arrondis à l'euro ou au franc le plus proche. Les bases et cotisations inférieures à 0,50 euro ou franc sont négligées et celles supérieures ou égales à 0,50 euro ou franc sont comptées pour 1.

TABLEAU PREPARATOIRE DE LA TVA A PAYER

		Montant TTC	Montant HT	TVA
VENTES	⇒ Vente de marchandises ⇒ Prestations de service			
ACHATS	⇒ Achat de matières premières ⇒ Achats de marchandises ⇒ Achat services extérieurs ⇒ Achat d'immobilisations			
TVA A PAYER ou CREDIT DE TVA				



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

N°3310-CA3



N° 10863 * 06
MODELE OBLIGATOIRE
(art. 297 du CGI)

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (ET TAXES ASSIMILÉES)

RÉGIME DU RÉEL NORMAL - MINI RÉEL

PERIODE DE DECLARATION Ne pas utiliser cette déclaration pour une autre période

Jours et heures de réception

Adresse du service
ou cette déclaration doit
être déposée
au plus tard le

Identification du destinataire

Adresse de l'établissement
(quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.

Régime	Numéro de dossier	CIC	Période	CEI	Imp.	Régime

Numéro de TVA intracommunautaire (se renseigner par le DDAF)

N° d'identification de l'établissement (SIRET)

MODALITES DE DECLARATION ET DE PAIEMENT (voir notice)

Cette déclaration est obligatoirement établie en euros.

Attention : ne portez pas de centimes d'euro (cf. règles d'arrondissement page 2 de la notice n° 3310 N01-CA3).

Si vous soucrivez cette déclaration en francs, en vertu des mesures particulières énoncées dans la notice (déclarations infra-annuelles ou rectificatives), veuillez l'indiquer dans le cadre réservé à la correspondance.

Paiement : A compter du 1^{er} janvier 2002, les paiements doivent obligatoirement être effectués en euros. Le paiement en francs est toutefois possible, jusqu'au 17 février inclus, pour les règlements en numéraire.

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE		RÉSERVE A L'ADMINISTRATION		
Date :	Signature :	Sommaire :	Date :	Paiement
			N° PEC :	Taux : 53% 0/15
		dont OC :	N° d'opération :	Taux : 9% 0/00
				Taux : 9% 0/00
Paiement par virement bancaire ou obligation cautionnée (voir la case correspondance) <input type="checkbox"/> Virement bancaire <input type="checkbox"/> Obligation cautionnée		• Si vous payez par chèque : utilisez un chèque barré - l'établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC • Si vous payez par virement et précisez en le nombre <input type="checkbox"/> Les entreprises qui réalisent un CA HT > 200 000 € doivent payer par virement bancaire sur le compte du Trésor à la BANQUE DE FRANCE		

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

N° 3310-CA3 - 1999-09-15 - MISE À JOUR - 2002-01-01 - 1 MF

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher cette case

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES	
01	Ventes, prestations de services	04	Exportations hors CE
02	Autres opérations imposables	05	Autres opérations non imposables
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage)	06	Livraisons intracommunautaires
	0031	07	Achats en franchise
			0032
			0033
			0034
			0037

B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER

TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine			
08	Taux normal 19,6 %	0206	
09	Taux réduit 5,5 %	0106	
09B			
Opérations réalisées dans les DOM			
10	Taux normal 8,5 %	0201	
11	Taux réduit 2,1 %	0100	
12			
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
13	Ancien taux	0900	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0350	
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600
La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.		16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)
		17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires
		18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco

TVA DÉDUCTIBLE			
19	Biens constituant des immobilisations	0703	
20	Autres biens et services	0702	
21	Autre TVA à déduire	0059	
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration (À convertir en euros si ce crédit est en francs)	8001	
23	Indiquer le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est inférieur de 100 % <input type="text"/> %	24	Total TVA déductible (lignes 19 à 22)

CRÉDIT		TAXE À PAYER		
25	Credit de TVA (ligne 24 - ligne 16)	0705	28	TVA nette due (ligne 16 - ligne 24)
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A
27	Credit à reporter (ligne 25 - ligne 26) (Cetle somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)	8003	30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés
Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.			31	Sommes à ajouter, exprimées en euros, y compris acompte congés
			32	Total à payer (lignes 28 + 29 - 30 + 31) (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant!)

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent. Elles garantissent, pour les données vous concernant, auprès du centre des impôts, un droit d'accès et un droit de rectification. Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CAS).

ANNEXE D

**DETAIL DES OPERATIONS REALISEES POUR LE MOIS DE
JANVIER 2003 (en euros) AVEC LE COMPTE BANQUE.**

- ⇒ 02-01 : Solde de départ de la banque : 910 € (solde débiteur).
- ⇒ 07-01 : Achats de matières premières 404 € payées pour moitié comptant.
- ⇒ 09-01 : Prélèvement de l'assurance du salon : 96 €.
- ⇒ 11-01 : Publicités dans le journal local : 35 € payées comptant.
- ⇒ 12-01 : Facture d'eau, 200 € payée comptant
- ⇒ 15-01 : Achat de revues techniques : 50 € payées comptant.
- ⇒ 18-01 : Achat d'un matériel ; 1 219 € payé pour 20 % au mois de janvier
- ⇒ 20-01 : Règlement de la facture n°16 ; réparation d'un séchoir : 35 €.
- ⇒ 27-01 : Règlement de la facture d'électricité : 116 €.
- ⇒ 28-01 : Règlement des honoraires du comptable : 150 €.
- ⇒ 29-01 : paiement de l'apprentie BP, 19 ans, 2ème année de formation
(voir annexes E).
- ⇒ 30-01 : Recettes encaissées pour le mois de janvier 2003 :
 - Vente de marchandises : 480 €
 - Prestations de services : 3 811 €

Rémunération des apprentis (en Euros) durant la préparation du C.A.P

	- de 18ans		de 18 à 21		+ de 21 ans	
	Salaire	% du SMIC	Salaire	% du SMIC	Salaire	% du SMIC
1ère année	304,35	27	484,71	43	619,98	55
2ème année	439,62	39	574,89	51	710,15	63
3ème année	619,98	55	755,24	67	901,78	80

**Rémunération des apprentis (en Euros) durant la préparation du B.P
suite à un CAP préparé en lycée**

	- de 18ans		de 18 à 20		+ de 21 ans	
	Salaire	% du SMIC	Salaire	% du SMIC	Salaire	% du SMIC
1ère année	281,81	25	462,16	41	597,43	53
2ème année	41,708	37	552,34	49	687,61	61

**Rémunération des apprentis (en Euros) durant la préparation du B.P
suite à un CAP préparé en apprentissage**

	- de 18ans		de 18 à 20		+ de 21 ans	
	Salaire	% du SMIC	Salaire	% du SMIC	Salaire	% du SMIC
1ère année	642,52	57	755,24	67	901,78	80
2ème année	755,24	67	867,97	77	901,78	80

Rémunération des apprentis (en Euros) en contrat de qualification

	- de 18		de 18 à 21		+ de 21 ans	
	Salaire	% du SMIC	Salaire	% du SMIC	Salaire	% du SMIC
1ère année	338,17	30	563,62	50	732,70	65
2ème année	507,25	40	676,34	60	845,42	75

ANNEXE F

EXIGENCES DE Mme DUBEUIL POUR L'ANNONCE DE RECRUTEMENT

- ⇒ **BP exigé**
- ⇒ **2 années d'expériences minimum dans la gérance technique d'un salon**
- ⇒ **Très bonnes connaissances techniques**
- ⇒ **Maîtrise parfaite des coupes modernes et autres**
- ⇒ **Notions de visagisme**
- ⇒ **Connaissance de l'outil informatique (gestions des stocks, logiciels de coupe, établissements de fichiers clients cohérents....)**
- ⇒ **Capable d'organiser et de préparer des opérations commerciales**
- ⇒ **Rémunération motivante**

Large rectangular area with horizontal dotted lines for writing.

